

PROCES-VERBAL SEANCE DU JEUDI 3 JUILLET 2025

20 H30 - MAIRIE DE MACHEZAL

Président de séance : Mme FOURNEL Béatrice

Membres présents : Mme CHAMBOST Françoise, M. CHERBLANC Raphaël, Mme FOURNEL Béatrice, M. GIROUD Lucien, M GUILLEMOT Olivier, M LAURENT Benoit, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Éric

Membres absents excusés : Mme BISSUEL Victoire, Mme RONDEPIERRE Amandine

Mme RONDEPIERRE Amandine a donné pouvoir à Mme CHAMBOST Françoise

Nombre des Conseillers en exercice : 10 présents : 8 votants : 9 quorum : 6

Secrétaire de séance : Françoise CHAMBOST

Mme FOURNEL soumet à approbation le procès-verbal de la séance du 27 mai 2025, il est approuvé à l'unanimité.

Mme FOURNEL informe d'une décision modificative prise au budget : 50€ ont été débités de l'opération aménagement terrain pour être crédités au compte 21568 (Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile) afin de financer l'extincteur installé dans le nouveau local buvette.

Ordre du jour de la séance :

- 1 - Tarifs location salle 2026
- 2 - Règlement intérieur de la salle d'animation
- 3 - Travaux bâtiments communaux
- 4 - Retour sur la réunion aménagement de bourg
- 5 - Questions diverses

1. Tarifs location salle 2026

Un tableau reprenant les tarifs appliqués en 2025 est distribué à chaque membre de la réunion.

Mme FOURNEL rappelle que des augmentations avaient été décidées en 2024 mais pas en 2025. Les recettes de la salle d'animation sont de l'ordre de 6000€ à 7000€ par an pour la commune.

Pour 2026, elle propose de ne pas augmenter les tarifs et procède au vote des montant suivants :

Particuliers de la commune le week-end 350€

Particuliers extérieurs à la commune le week-end 500€

Associations de la commune le week-end 100€

Associations extérieures la commune le week-end 470€

Assemblées générales avec buffet 325€

Arrhes (particuliers et associations) à la réservation 100€

Cautions salle 1000€

Cautions sono 500€

Chauffage 0.80€ le litre de fuel

Verres Eco cup : 0.50€ le verre s'il manque plus de 10 gobelets

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

M CHERBLANC propose de réfléchir à l'acquisition de manges-debout qui pourraient être mis à disposition des locataires. A voir s'ils seraient uniquement destinés aux locataires de la salle ou s'ils pourraient être achetés avec la recette de locations des tables et bancs inter associations et aussi loués en dehors de la salle. Ceci impliquerait toute une gestion à mettre en place. Mme CHAMBOST propose aussi de réfléchir à l'acquisition de vaisselle qui pourrait être mise à disposition des locataires de la salle d'animation. La gestion serait trop difficile selon la majorité des élus.

2 - Règlement Intérieur de la salle d'animation

Mme FOURNEL informe d'une directive de la Préfecture de la Loire interdisant les lanternes volantes et les lâchers de ballons, il convient de mettre à jour le règlement intérieur de la salle d'animation qui est donné aux locataires à chaque réservation de salle, dont les locataires reconnaissent avoir pris connaissance et s'engagent à respecter les termes, ce qui désengage la commune en cas de non respect. Elle propose d'ajouter la mention "ainsi que les lanternes volantes et lâchers de ballons" dans le paragraphe "sécurité" du document qui indique que les feux d'artifice sont interdits.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

3 - Travaux bâtiments communaux

Mme PAIN explique que la commission bâtiments s'est réunie à 2 reprises depuis la dernière séance de conseil. Concernant le logement à côté du bar, tous les devis demandés n'ont pas été envoyés par les entreprises consultées, un descriptif précis des travaux à réaliser va maintenant être réalisé et le choix des entreprises se fera parmi celles qui répondent.

Concernant la réfection de la cage d'escalier d'entrée suite au dégât des eaux, les devis de 3 entreprises ont été étudiés, la commission bâtiments propose de retenir l'entreprise BISSAY LAFFAY pour un devis s'élevant à 1719€HT, Mme FOURNEL procède au vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Mme PAIN explique ensuite que les devis de 2 entreprises ont été comparés pour le remplacement du tableau électrique du bar, la commission bâtiments propose de retenir l'entreprise CHAMBOST ÉLECTRICITÉ pour un montant de 2260.88€HT. Mme FOURNEL procède au vote

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 1 Mme CHAMBOST

Concernant la salle d'animation, des entreprises ont été consultées pour la rénovation des planches de rives et planches sous chéneaux. Il est décidé de poser des bandeaux en aluminium, solution durable. Le groupe de travail propose de retenir l'entreprise COFFRE SUBTIL qui réalisera les travaux pour un montant de 3215€HT, Mme FOURNEL procède au vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Concernant les bâtiments vers l'ancienne poste, route de Chirassimont, seuls les devis des menuiseries ont pu être comparés. La commission bâtiments propose de retenir l'entreprise CREABOIS pour un montant de 30074.98€HT pour le remplacement des portes, fenêtres et volets du bâtiment de l'ancienne poste (3 logements + parties communes sauf porte d'entrée + salle de réunion).

Mme FOURNEL procède au vote

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Mme PAIN indique que l'entreprise CREABOIS interviendra à l'automne et que l'étude de devis pour les toitures et l'isolation est en cours par la commission bâtiments.

4 - Retour sur la réunion aménagement du bourg

Mme FOURNEL souhaite un retour de la réunion Centres Bourgs Copler à laquelle ont assisté Mme PAIN, M CHERBLANC et Mme CHAMBOST le 17 juin en mairie de Machézal avec Justine MOLLEN, cheffe de projet Petites Villes de Demain à la Copler et l'agence d'urbanisme Epures.

Un plan est distribué concernant des idées d'aménagement du bourg à moyen et long terme, ces projets font suite à plusieurs réunions de travail auxquelles les élus volontaires pouvaient assister. Un pré-chiffage sera établi par Epures concernant la création de 4 à 6 habitations derrière les habitations existantes route de Chirassimont avec l'aménagement d'espaces de stationnement et de circulation qui englobent la réfection de la place de la bascule.

En parallèle de cette réflexion, le groupe a évoqué le sujet d'une parcelle qui appartenait à M VOLLE qui longe la rue Goutailler et le terrain derrière la mairie : une succession étant en cours, l'étude de l'achat d'une bande de terrain pour élargir la voie publique (le chasse neige ne peut pas passer car voie trop étroite) et créer un cheminement piétonnier est évoqué. Le mur qui sépare la parcelle et la voie publique pourrait appartenir à la commune d'après l'inclinaison des tuiles, à réfléchir s'il pouvait être déplacé ou modifié. Le sujet fait débat, Mme FOURNEL va contacter le fils de M VOLLE qui envisage de garder la parcelle pour y construire une habitation afin de discuter.

Questions diverses

- M GUILLEMOT revient sur le sujet de projet de cours de natation pour les enfants de l'école déjà évoqué lors de la précédente séance du 27 mai et demande s'il peut prospecter. Mme MONNET, enseignante à Machézal est d'accord pour intégrer ces cours dans son emploi du temps. M GUILLEMOT va demander des tarifs pour les cours, se renseigner s'il s'agit bien de l'apprentissage de la natation et pas simplement de ne pas avoir peur de l'eau, des devis de transport et quelles sont les obligations en matière d'encadrement.
- Mme FOURNEL indique qu'une rencontre a eu lieu concernant le projet d'aménagement/végétalisation de la cour d'école avec l'entreprise LP Paysages, l'agent communal chargé de la voirie/espaces verts, l'agent de cantine et l'enseignante. Les discussions ont été riches : l'aménagement du préau prévu et l'installation d'un voile d'ombrage dans son prolongement sont validés. La plantation d'un arbre semble moins évidente à cause des racines. Une proposition d'installer une pergola en bois ou métal est étudiée avec du gazon synthétique au sol par exemple, Mme CHAMBOST indique qu'elle n'est pas favorable à l'installation d'une structure non amovible au milieu de la cour, M CHERBLANC invite à réfléchir à l'installer contre le mur en dessous du préau. Des plantes de type passiflore pourront être plantées en bordure de la cuve de gaz, des bacs potagers posés. Mme FOURNEL invite chacun à apporter des idées et/ou des photos d'exemples observés dans d'autres endroits.
- Mme FOURNEL indique que l'école de Machézal a obtenu le niveau 2 de la labellisation E3D (École ou Établissement en Démarche globale de Développement Durable)

M GUILLEMOT quitte la séance

- Mme FOURNEL informe que le recensement aura lieu du 15/01 au 14/02/2026, elle a une piste de recrutement d'un agent recenseur
- Mme FOURNEL indique que la commune doit recruter une personne pour le service et la surveillance du repas des enfants le midi pendant les périodes scolaires (contrat de 12h hebdomadaires pendant ces périodes travaillées), l'agent qui occupait ce poste jusque-là ne renouvelant pas son contrat en septembre. Un appel à candidature sera mis dans le bulletin municipal de l'été
- Pour la rentrée de septembre, Mme FOURNEL indique que 20 élèves sont prévus pour la classe de Machézal. Concernant les effectifs de la cantine, il est probable que le deuxième point de restauration ne puisse plus se faire dans la salle de conseil municipal mais route de Chirassimont dans la salle de

l'ancienne poste comme quelques années en arrière. Elle rappelle que les horaires de la garderie de l'école tenue à Chirassimont sont de 7 H à 8 H 20 de de 16 H 30 à 18 H 30 et précise que la journée portes ouvertes de l'école du RPI a été un succès et a permis d'inscrire de nouveaux élèves.

- Mme FOURNEL donne lecture d'un courrier adressé aux parlementaires par un collectif de maires ruraux au sujet de l'organisation du scrutin des élections municipales 2026, elle indique qu'elle soutient ce mouvement

- M. CHERBLANC indique que l'agent communal a fixé la grille d'écoulement des eaux du chemin de halage de La Fontaine. Mme FOURNEL informe qu'un véhicule a été endommagé par une grille qui s'est soulevée lors de son passage, un constat d'assurance a été fait entre la Mairie et l'automobiliste qui n'habite pas le hameau. M. LAURENT précise que le chemin est interdit à la circulation sauf riverains.

- M. CHERBLANC annonce que les travaux d'épareuse ont débuté la veille, que l'enrobé à froid a été appliqué avec les agents des communes de Fourneaux et Chirassimont la semaine précédente, le coût de la matière est de 675€HT pour la commune de Machézal

- M. CHERBLANC a contacté l'entreprise COLAS retenue pour la réfection des chemins du Fay et du Truchet car l'intervention avait été prévue pour mai/juin. Les travaux seront finalement réalisés en septembre/octobre

- Mme CHAMBOST demande si le mail qui a été transmis aux élus concernant la réponse de la société CREABOIS à la question de hauteurs de poignées de fenêtres est celui reçu en direct par l'entreprise car la réponse n'est pas digne d'un professionnel. Mme FOURNEL répond que c'est effectivement la réponse adressée par l'entreprise, et propose de clore ce dossier.

- Mme FOURNEL donne rendez-vous aux membres du conseil dimanche 6 juillet à 10H pour l'installation de la journée de la convivialité.

La séance est levée à 22H40

Le Maire
Béatrice FOURNEL

Le secrétaire de séance
Françoise CHAMBOST